



Organe subsidiaire de mise en œuvre**Cinquante-neuvième session**

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

Point 14 de l'ordre du jour

Questions relatives aux pays les moins avancés**Questions relatives aux pays les moins avancés****Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du rapport de la quarante-quatrième réunion du Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG)¹, tenue à Maseru (Lesotho) du 14 au 17 août 2023.
2. Le SBI s'est félicité du bon déroulement de l'atelier de rédaction de plans nationaux d'adaptation (PNA) organisé à Katmandou (Népal) du 11 au 14 septembre 2023 à l'intention des pays les moins avancés (PMA) asiatiques pour les aider à développer les idées de projets déjà émises et à en formuler de nouvelles en vue de soumettre des propositions de financement².
3. Le SBI s'est également félicité de la bonne tenue, à Songdo (République de Corée), du 28 au 30 août 2023, de l'Expo PNA régionale pour l'Asie et le Pacifique³, qui a été l'occasion de diffuser des enseignements précieux sur l'établissement et l'exécution des PNA, et a facilité l'échange de pratiques optimales et de données d'expérience entre les pays de la région.
4. Le SBI a remercié le Gouvernement lesothan d'avoir accueilli la quarante-quatrième réunion du LEG et le Gouvernement népalais d'avoir accueilli l'atelier de rédaction mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, et exprimé sa gratitude aux organisations qui avaient apporté une assistance technique aux représentants des PMA au cours de l'atelier. Il a remercié également le Gouvernement de la République de Corée d'avoir accueilli l'Expo PNA mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus, et exprimé sa gratitude aux organisations, aux organes et aux centres et réseaux régionaux qui avaient participé à l'organisation de la manifestation.
5. Le SBI a remercié en outre les entités qui menaient des activités de soutien aux PMA et les aidaient notamment à obtenir les fonds nécessaires à l'adoption de mesures d'adaptation, comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui organisait des ateliers à l'intention des PMA d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et a prié le LEG de contribuer à ces activités, selon qu'il conviendrait.
6. Le SBI a remercié le LEG et le secrétariat du travail remarquable que ceux-ci accomplissaient en faveur des PMA, lesquels constituaient un groupe de pays important parmi les bénéficiaires de l'appui apporté au titre de la Convention et de l'Accord de Paris.

¹ FCCC/SBI/2023/17.

² Voir <https://napexpo.org/workshops/asianap2023>.

³ Voir <https://napexpo.org/asia2023>.



7. Le SBI a constaté que, au 4 décembre 2023 :
- a) Les PMA avaient soumis au Fonds vert pour le climat (FVC) un total de 46 propositions de planification en vue de l'obtention d'un financement aux fins de l'élaboration de PNA ou d'autres plans d'adaptation, dont 31 avaient été approuvées et 29 avaient donné lieu à un décaissement de fonds ;
 - b) Sur les 46 PMA, 23 avaient soumis un PNA⁴ depuis la mise en place, en 2010, du processus relatif à leur élaboration et à leur exécution, 15 étaient en train d'élaborer leur PNA et 7 n'avaient pas encore commencé à élaborer le leur ;
 - c) Sur les 46 PMA, 5 avaient bénéficié d'un financement aux fins de l'élaboration et de l'exécution de leur PNA via le Fonds pour les pays les moins avancés dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des ressources du FEM (2022-2026)⁵ ;
 - d) Sur les 46 PMA, 11 comptaient des entités à accès direct accréditées. Six de ces entités n'avaient pas encore obtenu de financement du FVC.
8. Le SBI a accueilli favorablement les PNA soumis depuis décembre 2022, à savoir ceux du Bangladesh, du Bhoutan, du Burundi, d'Haïti, du Mozambique et de la Zambie.
9. Le SBI a invité les pays développés parties à publier leurs stratégies et plans d'adaptation nationaux sur la plateforme NAP Central pour promouvoir l'échange de données d'expérience, d'enseignements et de pratiques optimales quant à la planification et à l'application de mesures d'adaptation.
10. Le SBI a prié le LEG de repérer les difficultés et lacunes qui empêchaient les sept PMA visés au paragraphe 7 b) ci-dessus d'entamer l'élaboration de leur PNA, de recenser leurs besoins, de formuler des recommandations sur les moyens de répondre à ces difficultés, lacunes et besoins, et de faire figurer des informations à ce sujet dans le rapport qu'il lui soumettrait pour examen à sa soixantième session (juin 2024).
11. Le SBI a constaté que les PMA éprouvaient toujours de grandes difficultés à obtenir des fonds aux fins de l'élaboration et de l'exécution de leur PNA.
12. Le SBI a prié le LEG d'organiser une réunion avec le Fonds pour l'adaptation, le FVC, le FEM et les autres organisations compétentes dans le cadre de l'Expo PNA 2024 en vue de trouver des solutions pour aider les PMA à mettre rapidement en œuvre des mesures d'adaptation sur la base des priorités définies dans leur PNA, et d'inclure dans les rapports qu'il lui soumettait des recommandations sur les moyens de répondre aux besoins des PMA, notamment de remédier aux difficultés et lacunes qui continuaient d'entraver leur accès aux fonds affectés à l'exécution des PNA.
13. Le SBI a également prié le LEG de recenser, conformément à son mandat et compte tenu des évaluations pertinentes de l'appui technique et financier apporté aux PMA, les difficultés qu'éprouvaient les PMA à entamer et/ou à mener à bien la procédure d'accréditation de leurs entités à accès direct, ainsi que les difficultés et lacunes qui empêchaient les PMA visés au paragraphe 7 d) ci-dessus d'obtenir l'approbation de projets soumis par leurs entités à accès direct, et leurs besoins en la matière, et de faire part des conclusions de ses travaux dans le rapport qu'il lui soumettrait pour examen à sa soixante et unième session (novembre 2024).
14. Le SBI a invité les Parties et organisations dotées de programmes destinés à soutenir les PMA dans l'élaboration et l'exécution de leur PNA à communiquer des informations sur ces programmes au LEG, qui les inclurait dans son rapport d'activité annuel sur les PNA, et à présenter leurs programmes à l'occasion de l'Expo PNA pour mieux les faire connaître aux PMA.
15. Le SBI s'est félicité du soutien que le LEG apportait aux PMA dans l'élaboration et l'exécution de leur PNA en les aidant à combler les lacunes de leurs données, leurs autres lacunes et leurs besoins, notamment dans le cadre de l'initiatives PNA pour tous (Open

⁴ Voir <https://napcentral.org/submitted-naps>.

⁵ Voir FCCC/SBI/2023/17, par. 43.

NAPs) et de l'initiative sur les données des PNA (NAP Data)⁶, ainsi que de la collaboration que le LEG entretenait avec le Conseil du Fonds pour l'adaptation et les secrétariats du FVC et du FEM, dans le cadre de l'initiative visant à constituer une réserve de projets pour l'exécution des PNA⁷, dans le but d'améliorer l'accès des PMA au financement nécessaire à l'exécution de leur PNA, et a prié le LEG d'intensifier cette collaboration.

16. Le SBI a prié le LEG de continuer de collaborer avec le Comité de l'adaptation et les autres organes constitués au titre de la Convention qui menaient des activités en lien avec l'adaptation dans le cadre de leurs travaux, et de participer aux travaux conduits dans le cadre du programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, en vue d'aider les PMA à élaborer et à exécuter leur PNA, et d'inclure des informations à ce sujet dans les rapports qu'il lui soumettait.

17. Le SBI a prié le LEG de continuer de renforcer l'aide apportée aux PMA pour faciliter l'alignement de leur PNA sur leurs contributions déterminées au niveau national.

18. Le SBI a pris note avec satisfaction des engagements financiers, d'un montant total de 141,74 millions de dollars, que les Gouvernements allemand, belge, espagnol, français, norvégien et suédois ont pris en faveur du Fonds pour les pays les moins avancés lors de la conférence d'annonces de contributions du FEM⁸, tenue le 4 décembre 2023, et a appelé les parties prenantes à verser des contributions supplémentaires au Fonds.

19. Le SBI a invité les Parties et les organisations compétentes à continuer de fournir des ressources à l'appui de l'exécution du programme de travail du LEG.

⁶ Voir FCCC/SBI/2022/18.

⁷ Voir FCCC/SBI/2023/7, annexe IV.

⁸ Voir <https://www.thegef.org/newsroom/news/joint-statement-donors-pledge-174-2-million-and-confirmation-support-least-developed>.